



sandweiler@csv.lu

Administration communale de Sandweiler
A l'attention de Monsieur le Bourgmestre
18, rue Principale
L-5240 Sandweiler

Sandweiler, le 22. septembre 2025

Concerne : Points à faire figurer sur l'ordre du jour du conseil communal du 25.09.2025

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément à l'article 13, alinéa 3 de la loi communale, nous vous prions de faire figurer les points suivants à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 25 septembre 2025:

Point 1:

Installation d'une borne de recharge AC double pour voitures électriques (ou PHEV) sur 2 emplacements "an de Steekaulen".

Vu les principes directeurs "Leitbild" élaborés selon le point 1.1.1 du catalogue des mesures du Pacte climat 2.0, en particulier le point prioritaire concernant l'infrastructure de recharge en page 8 de ce document,

vu la réponse du collège échevinal du 27.05.2025 à notre question 6 du 31.10.2024,

vu les analyses réalisées par les conseillers CSV des informations d'occupation publiquement accessibles durant la période de novembre à décembre 2024,

les conseillers CSV demandent au collège échevinal d'installer une borne de recharge dans la rue « an de Steekaulen », sur les places de stationnement situées près du transformateur. Souvent, les résidents d'appartements en copropriété n'ont ni les moyens techniques ni les moyens administratifs de faire installer leur propre borne de recharge. Plusieurs résidences se trouvent actuellement dans un rayon de 200 m autour du site proposé.

Point 2:

Demande de subvention extraordinaire d'une association locale

Le subside extraordinaire 2023 de l'association Oeuvres Paroissiales Sandweiler à été ajourné pour la énième fois lors de la séance du conseil communal du 30.1.25. Veuillez remettre ce point à l'ordre du jour.



Romain DUMONG
Conseiller



Jean LEMMER
Conseiller



Simone MASSARD-STITZ
Conseillère